

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

WT/MIN(03)/ST/155
13 septembre 2003

(03-4906)

CONFÉRENCE MINISTÉRIELLE
Cinquième session
Cancún, 10 - 14 septembre 2003

Original: anglais

SAMOA

Déclaration de S.E. M. Hans Joachim Keil
Ministre du commerce
(En qualité d'observateur)

C'est pour moi un grand honneur de m'adresser à cette réunion très importante au nom du gouvernement du Samoa.

Le Samoa, qui est un pays parmi les moins avancés, a obtenu le statut d'observateur auprès de l'OMC en 1998 et suit encore le processus d'accession.

Depuis le 1^{er} juillet 1999, le Samoa s'est lancé dans un programme de libéralisation tarifaire, au titre duquel les droits maximum de 60 pour cent ont été abaissés à un maximum de 20 pour cent. Les quatre plages tarifaires du Samoa sont de zéro, 5, 8 et 20 pour cent.

La réduction substantielle de nos taux de droits a entraîné une baisse correspondante des recettes publiques provenant des droits d'importation. Cette baisse a été quelque peu compensée par un accroissement des recettes provenant de la taxe à la valeur ajoutée sur les marchandises et les services.

Nous nous sommes lancés dans ce programme de libéralisation tarifaire malgré la dimension relativement faible de l'économie du Samoa (avec une population de 170 000 personnes seulement).

Nous sommes toujours tributaires de quelques cultures pour l'exportation, alors que nos importations augmentent et que nos ressources naturelles sont limitées, ce qui a provoqué de graves déséquilibres de la balance commerciale sur une base annuelle.

Les problèmes du Samoa ont été aggravés par une dette extérieure relativement importante, une faible mobilisation des ressources intérieures et une augmentation du chômage.

En dépit des problèmes inhérents à notre économie, le Samoa est toujours déterminé à faire partie du système commercial multilatéral; en effet, nous ne pouvons pas nous permettre d'être marginalisés ou isolés vis-à-vis des processus qui façonnent les politiques commerciales internationales.

Du point de vue du Samoa, le processus d'accession à l'OMC est devenu un exercice plus complexe, pesant et onéreux.

Cela est particulièrement vrai pour les pays les moins avancés dont les ressources financières et humaines sont très limitées.

En tant que pays parmi les moins avancés candidat à l'accession, le Samoa a vu ses capacités, tant au plan financier qu'à celui de la négociation, sollicitées jusqu'à leur limite par les négociations bilatérales en cours. Cette situation a été exacerbée par les pressions qu'ont exercées certains pays développés Membres de l'OMC sur le Samoa pour qu'il accepte certaines de leurs exigences considérables en matière d'accès aux marchés des marchandises et des services.

Beaucoup a été dit dans diverses instances au sujet de la facilitation de l'accession des PMA. De fait, à la dernière réunion ministérielle de l'OMC à Doha, au Qatar, cette même question a été abordée dans la Déclaration de Doha. Malheureusement, la réalité est qu'aucun PMA n'a accédé depuis 1994 (jusqu'à aujourd'hui), ce qui témoigne des difficultés que rencontrent les PMA en ce qui concerne le processus d'accession.

C'est pourquoi je fais appel aux Membres de l'OMC pour qu'ils fassent preuve de retenue dans les demandes excessives faites aux pays les moins avancés qui sont en cours d'accession.

Pour l'heure, je voudrais féliciter le Cambodge et le Népal pour leur accession à l'OMC.

Le Samoa félicite aussi le gouvernement mexicain et la ville de Cancún en particulier pour avoir accueilli cette importante réunion ministérielle.

En outre, je voudrais féliciter le nouveau Directeur général, M. Supachai, d'avoir été désigné à ce poste et le Secrétariat de l'OMC pour tous les travaux préparatoires et administratifs concernant la présente réunion.
